|  |  |
| --- | --- |
| **Réunion préparatoire régionale pour les Amériques (RPM-AMS) en vue de la CMDT-17** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Asunción, Paraguay, 22-24 février 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-AMS17/41-F** |
|  | **24 février 2017** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| PROJET DE RAPPORT De la PRÉSIDENTe |

Introduction

La Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques (RPM-AMS) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), à Asunción (Paraguay) du 22 au 24 février 2017, à l'aimable invitation de la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) du Paraguay. La Réunion préparatoire régionale a été précédée du Forum régional sur le développement (RDF-AMS) qui s'est tenu le 21 février. Le résumé des débats du RDF-AMS est disponible [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMARB-INF-0008/fr).

L'objectif de la RPM-AMS était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités pour la région. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine) et qui examinera les activités qui devront être menées par l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2018‑2021).

Le présent rapport rend compte des travaux et des résultats de la réunion.

Participation

La réunion s'est tenue en présence de 166 participants représentant 19 Etats Membres et 2 Etats Membres ayant le statut d'observateur, 7 Membres du Secteur de l'UIT‑D et 4 Membres de Secteur ayant le statut d'observateur. La liste des participants peut être consultée [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0042/fr).

# Réunion des chefs de délégation

La réunion des chefs de délégation s'est tenue le 21 février 2017, et, conformément à la pratique suivie de longue date par l'UIT, a recommandé que le pays hôte (Paraguay) désigne Madame Teresita Palacios, Présidente de la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) du Paraguay, comme Présidente de la RPM-AMS en vue de la CMDT-17. Le projet d'ordre du jour, le plan de gestion du temps et l'attribution des documents ont été approuvés de manière informelle, dans l'attente de l'adoption de leur version définitive le premier jour de la RPM‑AMS.

# 1 Cérémonie d'ouverture

**Madame Teresita Palacios, Présidente de CONATEL**

**Madame Teresita Palacios** a souhaité une chaleureuse bienvenue en République du Paraguay aux délégués participant à la Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques (RPM-AMS) de l'UIT et aux personnalités présentes. Elle a rappelé que la CMDT-17 aurait lieu en octobre et qu'elle donnerait l'occasion d'étudier des questions, des projets et des programmes, d'établir des stratégies et des objectifs, et d'offrir une orientation au Secteur du développement des télécommunications pour l'avenir, afin de permettre à la région et au reste du monde de favoriser le développement de services large bande abordables financièrement, en rendant possible l'exploitation des avantages offerts par la société du savoir et par l'économie numérique. L'oratrice a ensuite fait remarquer qu'afin de coordonner les préparatifs de cette conférence à l'échelle mondiale, des réunions préparatoires régionales (RPM) étaient organisées partout dans le monde, parmi lesquelles la présente réunion pour la région Amériques. Madame Palacios a ensuite remercié l'UIT de la confiance qu'elle témoigne au Paraguay et à CONATEL en leur confiant l'accueil de cette manifestation, ce qui est source de fierté pour son pays. Rappelant que le Paraguay avait accueilli le premier Forum régional sur la connectivité en 2014, elle a déclaré qu'avec la présente réunion, le Paraguay suivait l'une des voies tracées dans son plan de développement national à l'horizon 2030 pour être reconnu comme un acteur d'envergure internationale dans le domaine. L'oratrice a fait observer que les plus hauts fonctionnaires du Secteur du développement de l'UIT, ainsi que des Membres de Secteur, assistaient à cette réunion pour élaborer des contributions et des propositions provenant de la région, telles que des initiatives régionales, en vue de les présenter à la CMDT-17. Elle a cependant insisté sur le fait que les principaux bénéficiaires des travaux réalisés au cours de cette réunion étaient les populations faisant l'objet de ces efforts.

Elle a salué la présence de quatre ministres et a exprimé sa gratitude à cet égard, car en plus de souligner l'importance de la RPM, cela affirme l'engagement du Paraguay en faveur du développement des télécommunications/TIC. Pour conclure son allocution, Madame Palacios a déclaré que les décisions prises lors de cette RPM auront des incidences sur la vie des populations au cours des cinq années à venir, ce qui fait écho au slogan de son gouvernement: "Construire l'avenir aujourd'hui". Elle a donc formulé aux participants ses meilleurs voeux de réussite pour les délibérations et a remercié les visiteurs de leur présence.

**M. Brahima Sanou, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT**

**M. Brahima Sanou**, Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT, a tout d'abord remercié l'Administration du Paraguay d'accueillir cette manifestation et a exprimé sa reconnaissance quant à l'accueil chaleureux qui a été réservé à l'ensemble des participants. Il a ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants à la RPM-AMS, qui constitue la quatrième Réunion préparatoire régionale en vue de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT‐17), qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017, sur le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable". S'exprimant au nom de l'ensemble des participants, M. Sanou a exprimé sa profonde gratitude à l'égard des ministres représentant le Gouvernement du Paraguay de leur faire l'honneur de leur présence, ce qui témoigne clairement de l'importance accordée aux TIC en tant que moteurs du développement économique dans le pays. M. Sanou a également remercié la Présidente de CONATEL, Mme Teresita Palacios, et le personnel de CONATEL de leur hospitalité et de la parfaite organisation de la réunion.

M. Sanou a souligné l'importance de l'année 2017 pour le Secteur du développement de l'UIT qui, en plus d'organiser la CMDT-17, célèbre cette année les 25 ans de sa création. Il a ensuite appelé à se rassembler pour célébrer cet important anniversaire. Il a déclaré qu'au cours des 25 dernières années, des contributions importantes ont été réalisées dans le sens de la croissance rapide et de l'expansion des réseaux et services de télécommunications/TIC, rendant ainsi les TIC accessibles à des milliards de personnes.

Selon M. Sanou, le thème de la CMDT-17, "Les TIC au service des Objectifs de développement durable", réaffirme l'incroyable potentiel des TIC pour accélérer la réalisation des ODD. Il a ensuite expliqué que la cyberéducation, la cybersanté, la cyberagriculture, les mégadonnées, les données ouvertes, l'informatique en nuage et le développement de l'Internet des objets et de l'intelligence artificielle offrent d'immenses possibilités pour parvenir au développement durable. A cet égard, M. Sanou s'est arrêté sur les contributions du BDT, qui doivent non seulement aider les Membres à fournir un accès large bande et universel à des services TIC à un prix abordable, mais aussi permettre de voir au-delà du secteur des TIC pour tenir compte de l'écosystème des TIC, dans le cadre duquel ces technologies servent à rationaliser les processus publics et à donner aux personnes qui en ont le plus besoin un accès à l'éducation et à la santé afin de parvenir à la cohésion nationale, à l'inclusion et à la croissance économique. Il a ensuite déclaré que dans cet écosystème, ce qui compte vraiment lorsque l'on parle de TICS, c'est le facteur humain.

M. Sanou a remercié les organisations régionales, et en particulier les représentants de la CITEL, de la COMTELCA, de la CANTO et de la CTU, entre autres, en faisant observer que dans cette région, les administrations ont travaillé dur avec ces organisations. Il a ajouté qu'au cours des dernières années, sa principale priorité a été la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (PAD), en mettant l'accent sur les initiatives régionales. Il a ensuite indiqué que le Document 2 offre un aperçu des principales performances réalisées et des résultats atteints entre 2015et 2017, conformément aux principes de gestion axée sur les résultats. A cet égard, il remercié tous les participants de contribuer à la réussite de la mise en oeuvre du PAD.

Pour conclure, le Directeur du BDT a remercié l'ensemble des administrations de la région ainsi que le Bureau régional de l'UIT pour les Amériques de leur engagement et de leur dévouement. Il a ensuite remercié l'ensemble des partenaires, y compris la Banque latino-américaine pour le développement, la Banque interaméricaine de développement et le Gouvernement de la Corée. M. Sanou a également remercié tous les participants de leur participation active et de leur précieuse contribution au Forum régional sur le développement pour la région Amériques, tenu la veille et couronné de succès. Le résumé des débats de ce Forum est disponible [ici](https://www.itu.int/md/D14-RPMARB-INF-0008/fr) dans un document d'information. Il a déclaré qu'en 1994, la première CMDT avait eu lieu en Argentine, et qu'il convenait de noter le fait que cette conférence soit à nouveau accueillie dans cette région dynamique. Pour terminer, il a exprimé le souhait que la prochaine CMDT aborde le nouveau paysage des TIC, afin que l'UIT et l'UIT-D restent des acteurs dynamiques promouvant toutes les innovations du domaine des TIC au service du développement durable.

**M. Santiago Peña, ministre des Finances**

**M. Santiago Peña** asouhaité la bienvenue aux participants ets'est excusé au nom du Président du Paraguay, qui n'a eu d'autre choix que d'être absent à cause d'un problème d'importance nationale. L'orateur a déclaré que son pays avait pour ambition de mettre en place une économie plus diversifiée. La présente réunion reflète les ambitions du Gouvernement inscrites dans le plan de développement national à l'horizon 2030, qui est le fruit de débats menés avec plus de 2 000 dirigeants à travers tout le pays. Il est ressorti de ces débats que les télécommunications constituaient des outils fondamentaux pour aider le Paraguay à atteindre ses objectifs. Faisant observer la taille du pays et sa population dispersée sur le territoire, il a insisté sur l'importance de la technologie pour permettre à chacun d'être connecté, quel que soit l'endroit où il se trouve.

L'orateur a par ailleurs fait observer que le plan de développement national à l'horizon 2030 est directement lié aux Objectifs de développement durable et s'appuie sur trois piliers principaux, à savoir la réduction de la pauvreté, une croissance économique inclusive et l'intégration du Paraguay dans le monde. Il a ajouté que ces trois piliers aideraient le pays à concrétiser les ambitions nationales du pays. Le défi consiste à connecter les pays d'Amérique du Sud, pas seulement physiquement en construisant des routes et des ponts, mais aussi sur le plan technologique à l'aide de réseaux de télécommunications, en réduisant leurs coûts et en améliorant la qualité et la vitesse des connexions. Pour finir, il a souhaité aux participants une réunion couronnée de succès ainsi qu'un agréable séjour à Asunción.

Les ministres suivants du Gouvernement du Paraguay ont également assisté à la cérémonie d'ouverture: le ministre des Travaux publics et des Communications, Son Excellence M. Ramón Jiménez Gaona, le ministre de l'Education et des Sciences, Son Excellence M. Enrique Riera Escudero, ainsi que le ministre de l'Intérieur, Son Excellence M. Miguel Tadeo Rojas.

Les discours sont disponibles sur le [site web de la RPM-A](http://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/RPM-AMS/Pages/item.aspx?ItemID=1260)MS.

# 2 Election de la Présidente et des Vice-Présidents

Conformément à la recommandation de la réunion des chefs de délégation, Mme Teresita Palacios, Présidente de la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) du Paraguay, a été élue à l'unanimité Présidente de la RPM-AMS.

Les participants ont également souscrit à la recommandation de la réunion des chefs de délégation et ont désigné les personnes suivantes comme Vice-Présidents:

• M. Cecil McCain, Directeur des Postes et télécommunications au ministère des Sciences, des Technologies, de l'Energie et des Mines (Jamaïque);

• M. Santiago Reyes, Conseiller politique principal et conseiller du Canada auprès de l'UIT, Innovation, Sciences et Développement économique (Canada);

• M. Héctor Valdés, Directeur, Organismos y Negociaciones Internacionales de Telecomunicaciones, secrétariat aux Communications et aux Transports (Mexique).

M. Bruno Ramos, Directeur du Bureau régional de l'UIT pour les Amériques, a été désigné par la Présidente comme Secrétaire de la RPM-AMS.

# 3 Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour, qui figure dans le [Document 1](http://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/RPM-AMS/Pages/item.aspx?ItemID=1174).

# 4 Examen du plan de gestion du temps

Le Secrétariat du BDT a indiqué que la RPM-AMS avait reçu 39 contributions: 27 de Membres de l'UIT et 12 du Secrétariat du BDT. Etant donné le fait que le plan de gestion du temps comporte une réunion du Groupe ad hoc le jeudi matin visant à débattre des initiatives régionales pour la région Amériques, les participants sont convenus que les contributions relatives aux initiatives régionales recensées au point 8 de ce programme seraient présentées mercredi après-midi à la suite du point 7.3 de l'ordre du jour. Sur cette base, les participants à la réunion ont adopté le plan de gestion du temps proposé dans le [Document DT/1](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-170222-TD-0001/), et sont ensuite convenus d'apporter des modifications supplémentaires audit plan afin de créer un deuxième Groupe ad hoc sur le projet de Déclaration de la CMDT-17 contenu dans le [Document DT/1(Rév.3](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-170222-TD-0001/)). Tous les documents de la réunion sont disponibles sur le [site web de la RPM-](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-170222/sum/fr)AMS.

# 5 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (CMDT-14) et contribution à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD)

[**Document 2(Rév.2)**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0002/fr): Ce document, intitulé "***Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï dans la région Amériques***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le cadre de mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï (PAD) porte sur les programmes, les initiatives régionales, les Questions confiées aux commissions d'études, les Résolutions et les Recommandations, ainsi que sur la coordination des [grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)](http://www.itu.int/net/wsis/) (<http://www.itu.int/net/wsis/>). La structure du Plan d'action de Dubaï suit celle du Plan stratégique de l'UIT, de façon à assurer une certaine cohérence dans la hiérarchie et la coordination des différents outils et instruments de planification au sein de l'UIT (planifications stratégique, financière et opérationnelle).

Conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, ce rapport présente un aperçu des principaux résultats des activités menées par le BDT depuis le début de la mise en oeuvre du PAD de 2015 à aujourd'hui, et met l'accent sur les liens entre les résultats attendus et les réalisations. Ce rapport fournit également des détails sur la mise en oeuvre des initiatives régionales (Appendice 1) et du budget pour les projets et le plan opérationnel, selon les régions (Annexe 1).

L'intervenant a noté que la région Amériques avait accompli des progrès considérables et fournissait des exemples d'activités dont la mise en oeuvre avait été couronnée de succès au titre de chaque initiative régionale. Il a également mis en lumière certains défis qui restent à relever, comme le fait d'obtenir des fonds supplémentaires auprès de partenaires pour des projets relatifs à la mise en oeuvre des initiatives régionales.

Certains participants ont exprimé leur gratitude à l'égard de l'UIT quant aux activités mises en oeuvre dans la région et ont suggéré que la question du financement des activités, y compris via des partenariats public-privé, soit intégrée aux débats sur de futures initiatives régionales.

[**Document 6(Rév.1)**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0006/fr): Ce document, intitulé **"*Tendances actuelles et évolutions dans le domaine des TIC dans la région Amériques*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fournit un aperçu des tendances et des évolutions en ce qui concerne l'infrastructure des TIC, l'accès aux TIC et l'utilisation de ces technologies dans la région Amériques. Il met en lumière la manière dont le secteur des TIC dans la région a poursuivi sa remarquable transformation et a continué à avoir des incidences sur la société et sur la croissance économique et sociale depuis la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications en 2014 (CMDT-14). Il fait également état de l'évolution de la réglementation, des avancées dans le domaine des TIC, des rapports sur l'indice de développement des TIC, ainsi que des prix et de l'accessibilité financière des TIC dans la région.

Le présentateur a mis en lumière les bonnes performances générales de la région en matière d'évolution des TIC, puisqu'elle enregistre des taux de pénétration des TIC supérieurs à la moyenne mondiale pour plusieurs indicateurs. Des disparités importantes existent toutefois également au sein de la région, qui comporte plusieurs pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire, un pays moins avancé (PMA), plusieurs petits Etats insulaires en développement (PEID), ainsi que deux pays en développement sans littoral (PDSL). Par conséquent, des efforts continus doivent être déployés pour combler le fossé numérique qui existe entre les pays de la région.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

[**Document 3**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0003/fr): Ce document, intitulé **"*Contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et au Programme de développement durable à l'horizon 2030*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fait le point sur la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient compte des résultats du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (septembre 2015) et de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI mené par l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2015), laquelle a appelé à aligner le processus du SMSI sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

# 6 Rapport sur la mise en oeuvre des résultats des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT intéressant les travaux de l'UIT-D: la Conférence de plénipotentiaires (PP-14), l'Assemblée des radiocommunications (AR-15)/la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15), et l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)

Les Documents 4 et 5 ont été examinés ensemble.

[**Document 4**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0004/fr): Ce document, intitulé **"*Résultats de l'AR-15 et de la CMR-15*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le Document 4 et son Annexe résument les résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR-15), de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) et de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-19 (RPC19-1), et mettent en évidence les décisions pertinentes qui sont importantes, en particulier pour les pays en développement.

En outre, le Document 4 énumère les Résolutions qui appellent des mesures de la part de l'UIT-D et du BDT.

[**Document 5**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0005/fr): Ce document, intitulé **"*Résultats de l'AMNT-16 intéressant l'UIT-D*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Le Document 5 et son Annexe présentent un résumé des résultats de l'AMNT qui ont une incidence sur les travaux de l'UIT-D et du BDT, sachant que sur l'ensemble des Résolutions de l'AMNT-16 intéressant les travaux de l'UIT-D et du BDT, dix nouvelles Résolutions avaient été adoptées, 14 Résolutions avaient été modifiées et une Résolution était restée inchangée. De nombreux sujets d'étude présentant un intérêt pour l'UIT-D ont été adoptés, parmi lesquels les changements climatiques, la cybersécurité, l'accessibilité et le suivi des résultats du SMSI.

Il a été noté que les Documents 4 et 5 étaient liés au Document 11 relatif à la rationalisation des Résolutions de la CMDT, puisque ce document vise à examiner les mesures à prendre afin de rationaliser les Résolutions.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement les documents 4 et 5 et ont pris note des contributions.

# 7 Préparation de la CMDT-17

Une vidéo a été projetée pour présenter l'application pour les manifestations de l'UIT-D, dont les participants se sont dits satisfaits.

Contributions des Membres

Les Documents 25, 26, 27 et 38 ont été examinés ensemble.

[**Document 25**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0025/fr): Ce document, intitulé **"*Projet de modification de la Résolution 9 (Rév. Dubaï, 2014) – Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre"***, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution 9 de la CMDT afin d'y ajouter des parties de texte supplémentaires au titre du considérant et du reconnaissant, au sujet de la mesure des champs électromagnétiques et de l'accès au spectre des fréquences radioélectriques.

[**Document 26**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0026/fr): Ce document, intitulé ***"Projet de modification de la Résolution 23 (Rév. Dubaï, 2014) – Accès à l'Internet et disponibilité de l'Internet pour les pays en développement et principes de taxation applicables aux connexions Internet internationales"***, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution 23 de la CMDT afin de faire mention de la Résolution 139 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et de la Résolution 37 (Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT, d'ajouter des parties de texte concernant les taxes et les tarifs, d'inviter la Commission d'études 1 de l'UIT-D et la Commission d'études 3 de l'UIT-T à coopérer, et afin de recommander aux Etats Membres de prendre des mesures appropriées au sujet des taxes et tarifs relatifs aux connexions internationales.

[**Document 27**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0027/fr) Ce document, intitulé **"*Projet de modification de la Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014) – Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam"***, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution 45 de la CMDT afin de faire mention de l'objectif 3 du Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019 et de la Question 22 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D.

[**Document 38**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0038/fr) Ce document, intitulé **"*Propositions du Brésil pour le processus préparatoire de la CMDT-17*"***,* a été présenté par l'Administration du Brésil.

Cette contribution met en lumière le besoin d'optimiser les ressources financières et humaines du BDT, y compris en hiérarchisant les activités relatives aux initiatives régionales et en réduisant le nombre de Résolutions. Dans la contribution, il est également proposé de renforcer plus avant des Recommandations de l'UIT-D et de relier des programmes de formation de l'UIT-D, tels que ceux proposés par les Centres d'excellence et par l'Académie de l'UIT, à des problèmes abordés dans le cadre des initiatives régionales et des Questions à l'étude. En outre, la création de valeurs de référence est proposée dans cette contribution, afin de mesurer les activités du BDT en lien avec les Objectifs de développement durable.

Des participants ont demandé des explications supplémentaires quant aux propositions formulées par le Paraguay et le Brésil, et également au sujet de la procédure utilisée pour examiner de telles propositions lors de la RPM. Plusieurs délégués ont adressé leurs remerciements au Paraguay et au Brésil pour leurs contributions, exprimant toutefois le souhait d'examiner leurs propositions plus en détail. Le directeur du BDT a précisé que la présentation de propositions telles que celles du Paraguay et du Brésil s'inscrit dans le processus de recherche d'un consensus. Il a ajouté qu'à l'occasion de la réunion du GCDT qui aura lieu en mai, les conclusions de l'ensemble des RPM seront rassemblées afin d'envisager un regroupement visant à rendre leur utilisation plus facile. M. Sanou a fait remarquer que, bien que des propositions élaborées par consensus à l'échelle régionale soient préférables, les Etats Membres avaient bien entendu toujours la possibilité de présenter leurs propositions individuelles directement à la CMDT-17.

Les participants à la réunion ont donc pris note des propositions et les ont accueillies favorablement. Des délégués se sont entendus sur l'importance de présenter de telles propositions lors de la RPM et d'en faire mention dans le Rapport de la Présidente de la RPM-AMS, en s'accordant toutefois sur le fait que ces propositions seraient débattues de façon plus poussée lors de réunions régionales organisées en préparation de la CMDT-17.

[**Document INF/9**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0009/fr) Ce document, intitulé **"*L'Argentine reconvertit le paradigme de l'"environnement propice aux télécommunications/TIC" à travers la nouvelle loi sur les communications post-convergence*"**, a été mentionné par l'Administration de l'Argentine.

La contribution décrit les nouvelles priorités du jour du gouvernement pour oeuvrer en faveur du développement du pays, notamment via l'ouverture d'un dialogue international visant à accroître la responsabilisation, la transparence des pouvoirs publics et l'adoption de réformes économiques, et visant aussi à renforcer la concurrence et la diversification du marché en vue de favoriser l'investissement et les partenariats public-privé, et de transformer les résultats obtenus en une réglementation effective. Les mesures adoptées concernent notamment l'abandon des restrictions appliquées au marché des devises, l'adoption de nouvelles réglementations concernant les importations, la maîtrise de l'inflation et la réduction des déficits des finances publiques. Les priorités de l'Argentine en matière de télécommunications/TIC sont aussi recensées dans la contribution, à savoir notamment la mise en place d'infrastructures large bande fixe et mobile à haut débit, l'amélioration de la qualité du réseau mobile, l'élaboration d'un cadre réglementaire moderne qui aborde à la fois les questions relatives à la convergence des technologies et les nouveaux défis que pose l'économie numérique, ainsi que la volonté de combler le fossé numérique existant dans le pays et d'éradiquer la pauvreté numérique. La proposition met par ailleurs en lumière une série de nouvelles lois, de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes pertinents, tels que la nouvelle loi sur les communications post-convergence, le plan fédéral pour l'Internet et le programme sur l'accès à l'Internet mobile.

Les participants à la réunion ont pris note du Document d'information 9 soumis par l'Argentine. Le Secrétariat a informé les participants que ce document était accessible sur le [site web](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-170222/sum/en) de la RPM‑AMS.

Rapports des RPM précédentes

Le résumé des Documents d'information 1, 2 et 3 a été présenté.

[**Document INF/1**](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0001/fr): Ce document, intitulé "***Rapport du Président de la RPM-CEI***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information contient le rapport du Président de laRPM‑CEI. La RPM-CEI a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT à Bichkek (République kirghize) du 9 au 11 novembre 2016, à l'invitation du Gouvernement de la République kirghize. La réunion s'est tenue en présence de 104 délégués représentant 9 Etats Membres de la région de la CEI et deux Etats Membres d'autres régions.

L'objectif de la RPM-CEI était de définir les priorités, au niveau régional, du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT‑D issus de la région. Les participants ont élaboré une série de propositions relatives aux questions prioritaires pour la région, qui serviront de base à la formulation de contributions à l'intention de la CMDT‑17, laquelle examinera les activités que devra mener l'UIT‑D au cours des quatre prochaines années (2018-2021).

[**Document INF/2**:](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0002/fr) Ce document, intitulé "***Rapport du Président de la RPM-AFR***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information contient le rapport du Président de laRPM‑AFR. La RPM-AFR a été organisée à Kigali (République du Rwanda) par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des TIC, du 6 au 8 décembre 2016, à l'aimable invitation du Gouvernement du Rwanda. Elle s'est tenue en présence d'environ 170 participants représentant 24 Etats Membres et 3 Etats Membres ayant le statut d'observateur issus d'autres régions.

L'objectif de la RPM-AFR était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants ont élaboré une série de propositions relatives aux questions prioritaires, qui serviront de base à la formulation de contributions à l'intention de la CMDT‑17, laquelle examinera les activités que devra mener l'UIT‑D au cours des quatre prochaines années (2018-2021).

[**Document INF/3**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0003/en) Ce document, intitulé "***Rapport du Président de la RPM-ARB***", a été présenté au nom du Directeur du BDT. Ce document d'information contient le rapport du Président de laRPM‑ARB. La RPM-ARB a été organisée à Khartoum (Soudan) par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, du 30 janvier au 1er février 2017, à l'aimable invitation du Ministère des communications et des technologies de l'information et de la National Telecommunications Corporation (NTC) du Soudan. Elle s'est tenue en présence de 195 participants représentant 19 Etats Membres et 1 Observateur conformément à la Résolution 99, 10 Membres du Secteur de l'UIT-D, 6 organisations internationales et 1 Membre du Secteur de l'UIT-D provenant d'une autre région.

L'objectif de la RPM-ARB était de déterminer, au niveau régional, les priorités du développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région. Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités pour la région. Ces propositions serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires (Argentine) et qui examinera les activités qui devront être menées par l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2018‑2021).

L'intervenant a présenté un résumé succinct de ces rapports, qui présentent les principaux résultats de la RPM-CEI, de la RPM-AFR et de la RPM-ARB, ainsi que des questions abordées pendant les réunions, à titre d'information pour les participants à la RPM-AMS.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement les documents et ont pris note des informations communiquées.

Le délégué de la CEPT s'est dit reconnaissant d'avoir la possibilité de participer à cette réunion et de s'adresser aux participants à la RPM-AMS. Il a informé les participants de l'état des travaux préparatoires en cours en Europe en vue de la CMDT-17.

[**Document INF/12**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0012/fr): Ce document, intitulé **"*Etat d'avancement des travaux préparatoires de la RCC en vue de la CMDT-17*"**, a été soumis par la Communauté régionale des communications (RCC). Il contient en annexe une présentation de l'état d'avancement des travaux préparatoires de la RCC en vue de la CMDT-17, y compris un résumé des conclusions de la RPM-CEI qui a eu lieu à Bichkek (République kirghize) du 9 au 11 novembre 2016.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement le document et ont pris note de la contribution.

## 7.1 Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023

Les Documents 7, 14, 18, 21 et 24 ont été examinés ensemble.

[**Document 7**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0007/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document est une version révisée de l'avant-projet de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 qui a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG‑SPOPD) et a été soumis à la réunion du GCDT en avril 2015 en tant que rapport d'activité. Les modifications reflètent les orientations fournies par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/10](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0010/fr). Le GCDT, qui s'est réuni du 16 au 18 mars 2016, a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Aucune modification n'a été proposée avant ce délai.

Le projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT est soumis à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. Le projet de Plan d'action de la CMDT-17 se fonde sur la structure de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT.

Ce projet de contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023 comporte quatre objectifs conformes aux trois points suivants:

1) Ce projet, plus axé sur les résultats que le Plan stratégique pour la période actuelle (2016-2019), a été élaboré conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats.

2) Il conserve les éléments ayant été adaptés du Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019, et intègre les références aux résultats et produits correspondants du Plan stratégique actuel. En outre, le Plan stratégique pour la période 2016-2019 est présenté dans l'Annexe E à des fins de référence.

3) Les cinq objectifs actuels du Plan stratégique pour la période 2016-2019 sont présentés sous forme de quatre objectifs qui utilisent une formulation accessible aussi bien aux Membres de l'UIT et aux parties prenantes qu'au grand public, afin que des personnes qui ne participent pas actuellement aux activités de l'UIT-D puissent s'y associer. L'objectif de cette contribution est de simplifier la formulation utilisée dans le Plan stratégique actuel et, entre autres, d'éviter les éventuels doubles emplois.

Comme l'a demandé le GCDT-15, le document présente, dans l'Annexe A, les projets d'objectifs et de résultats correspondant à la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, en faisant référence au Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019 ainsi qu'aux ODD approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 et aux grandes orientations du SMSI figurant dans le Plan d'action de Genève, compte tenu de la vision du SMSI+10 pour l'après-2015 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

[**Document 14**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0014/fr): Ce document, intitulé **"*Contribution des Etats-Unis à l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023*"**, a été présenté par l'Administration des Etats-Unis.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications au Document 7 intitulé "*Avant‑projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023*", en vue de remplir les objectifs suivants: 1) faire mieux correspondre les objectifs, produits et résultats de l'UIT-D proposés avec la méthode de gestion axée sur les résultats, et 2) rassembler l'ensemble des produits relatifs aux aspects réglementaires de l'environnement favorable au sein de l'Objectif D.3. Il est également proposé, dans cette contribution, de déplacer à l'Objectif D.3 les produits concernant la planification et l'attribution des fréquences, la gestion du spectre, le contrôle des émissions et le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, ainsi que d'apporter des modifications au résultat D.2-2 relatif à la cybersécurité.

[**Document 18**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0018/fr): Ce document, intitulé **"*Projet de Plan stratégique révisé*"**, a été présenté par l'Administration de l'Argentine.

La contribution propose d'apporter des modifications au projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 en vue de faire mention de la notion de "gestion du spectre" dans le résultat D.2-1, d'intégrer "la fourniture d'équipements de communications d'urgence" comme nouveau résultat D.3-5, et d'ajouter des parties de texte portant sur de nouvelles technologies (telles que l'Internet des objets et de tout Internet, notamment) dans le résultat D.4-2.

[**Document 21**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0021/fr) Ce document, intitulé **"*Avant-projet de Plan stratégique*"**, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications au résultat D.4-1 du projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 en vue d'y inclure l'accès des pays en développement sans littoral (PDSL) aux câbles à fibres optiques de grande capacité internationaux et aux réseaux à grande largeur de bande.

[**Document 24**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0024/fr) Ce document, intitulé **"*Document de travail de la CITEL: projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: objectifs, résultats et produits*"**, a été présenté par la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL).

La contribution, qui est un document de travail de la CITEL, rassemble tous les amendements au Document 7 intitulé "Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023", proposés dans les Documents 14, 18 et 21.

Les participants à la réunion ont fait observer qu'ils avaient besoin de plus de temps pour examiner les propositions, dans la mesure où ils souhaitent clarifier et analyser plus en détail de nombreux points des quatre contributions.

Les participants à la réunion sont convenus de poursuivre les débats concernant les propositions portant sur l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, en vue d'élaborer une proposition commune à la région Amériques comportant notamment un mécanisme visant à assurer la coordination avec Cuba, qui n'est pas membre de la CITEL, à soumettre au GCDT en mai, ainsi qu'à la CMDT-17.

## 7.2 Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 (y compris les Questions confiées aux commissions d'études)

Les Documents 8, 15, 22 et 32(Rév.1) ont été examinés ensemble.

[**Document 8**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0008/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration. Il a été révisé pour tenir compte de certaines des modifications ayant fait l'objet d'un accord lors de la réunion du Groupe de travail par correspondance qui s'est tenue le 15 mars 2016, notamment le changement de titre ainsi que les références aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/30](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0030/). Le projet de Plan d'action a également été soumis à la réunion du GCDT de 2016 pour examen. Le GCDT a formulé des observations, qui ont été ajoutées dans le document. Compte tenu des indications du Groupe de travail par correspondance, le GCDT, à sa réunion de 2016, a chargé le BDT de mettre ce document en ligne afin de recueillir les contributions des Membres de l'UIT-D jusqu'au 30 juin 2016. Le document a été mis en ligne pour consultation et n'a fait l'objet d'aucune observation ni demande de modification. Dans l'ensemble, le projet de Plan d'action s'appuie sur le Plan d'action de la CMDT-14 pour donner effet au mandat du BDT, conformément à la gestion axée sur les résultats (GAR), et énonce les objectifs, les résultats et les produits convenus de manière structurée, selon des domaines d'activité qui seront mesurés à l'aide de valeurs de référence bien définies, de façon à évaluer l'incidence des travaux du BDT sur les Etats Membres.

Il a également été précisé que ce document constituait un document évolutif au sujet duquel les Etats Membres pouvaient formuler des observations ou soumettre des contributions lors des réunions préparatoires régionales et de la réunion du GCDT de 2017, qui rassembleront l'ensemble des contributions reçues et en soumettront une version consolidée à la CMDT-17.

[**Document 15**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0015/fr) Ce document, intitulé **"*Contribution des Etats-Unis concernant l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021*"**, a été présenté par l'Administration des Etats‑Unis.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des amendements au Document 8 intitulé "***Avant‑projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021***", en vue des objectifs suivants: faire mieux correspondre les objectifs, produits et résultats de l'UIT-D proposés avec la méthode de gestion axée sur les résultats, préciser le rôle de l'UIT en ce qui concerne les grandes orientations du SMSI et les Objectifs de développement durable, ainsi que le rôle de l'UIT-D dans le cadre de leur mise en oeuvre. Il est également proposé de regrouper l'ensemble des produits relatifs aux aspects réglementaires de l'environnement propice au sein de l'Objectif D.3, et de supprimer les indicateurs de performance de chaque objectif.

[**Document 22**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0022/fr) Ce document, intitulé **"*Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D*"**, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la proposition, il est proposé d'apporter des modifications à l'avant-projet de plan d'action de l'UIT-D, en particulier au Produit 4.1 de l'Objectif 4, afin de respecter les engagements pris au titre du programme d'action de Vienne (2014) concernant les pays en développement sans littoral (PDSL).

[**Document 32(Rév.1)**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0032/fr): Ce document, intitulé **"*Document de travail de la CITEL: avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D*"**, a été présenté par la CITEL.

Cette contribution, qui est un document de travail de la CITEL, regroupe l'ensemble des amendements apportés au Document 8 intitulé "Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021", contenus dans les Documents 15 et 22.

Les participants à la réunion ont fait observer l'importance de conserver des indicateurs fondamentaux de performance dans le Plan d'action et sont convenus de revoir ces indicateurs à la lumière des propositions formulées. Les participants se sont accordés sur l'importance d'élaborer une proposition régionale commune pour le projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 qui comprenne l'ensemble des contributions soumises par les administrations, en vue de la réunion du GCDT et de la CMDT-17 à venir. La CITEL continuera à coordonner l'élaboration d'une proposition commune tout en veillant à ce que les propositions de tous les Etats Membres de la région Amériques soient examinées.

Pour résumer, les participants ont formulé des suggestions sur la manière d'améliorer les contributions. A cet égard, les participants à la RPM-AMS ont étudié les contributions du Secrétariat et d'autres entités et sont convenus d'élaborer une proposition commune du Groupe de travail chargé de la préparation de la CMDT-17, qui sera soumise au CGDT à sa réunion de 2017.

## 7.3 Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17

Les Documents 9, 16, 20, 34, 35 (Rév.1) et 39 ont été examinés ensemble.

[**Document 9**](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0009/fr): Ce document, intitulé **"*Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration et a été soumis au GCDT à sa réunion tenue en avril 2015. Il a été révisé par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/31(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0031/). A sa réunion de 2016, le GCDT a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Trois pays ont formulé des observations, comme indiqué dans la version actuelle du document. Lors de la réunion de 2016 du GCDT, le Directeur du BDT a indiqué qu'il prévoyait de soumettre l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. A des fins de référence, ce document contient également la Déclaration de Dubaï, adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui s'est tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014.

L'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 a été élaboré avec un libellé destiné à rendre compte d'une perspective plus large, facilement compréhensible non seulement par les Etats Membres et les Membres du Secteur, mais aussi par des personnes extérieures à l'UIT. Ce projet de document met l'accent sur le rôle essentiel que seront amenées à jouer les télécommunications et les TIC dans la réalisation des Objectifs et des cibles qui y sont associées, et sur leur pouvoir de transformation en matière de développement durable.

[**Document 16**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0016/fr): Ce document, intitulé **"*Contribution des Etats-Unis concernant l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17*"**, a été présenté par l'Administration des Etats-Unis.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter un certain nombre de modifications, dont certaines d'ordre rédactionnel, au projet de Déclaration de la CMDT-17, en y faisant notamment mention des grandes orientations du SMSI, de l'innovation et des partenariats multi-parties prenantes, et en supprimant les références à l'Internet des objets et aux mégadonnées.

[**Document 20**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0020/fr):Ce document, intitulé **"*Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17*"**, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17, de tenir particulièrement compte des pays et des personnes en situation vulnérable et d'y faire mention de l'informatique en nuage.

[**Document 34**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0034/fr): Ce document, intitulé **"*Contributions du Mexique au projet de Déclaration de la CMDT-17*"**, a été présenté par l'Administration du Mexique.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter un certain nombre de modifications au projet de Déclaration de la CMDT-17, concernant notamment l'innovation dans le déploiement de l'infrastructure, les applications ouvertes, l'utilisation efficace des fréquences pour contribuer au processus de convergence, et le fait de veiller à ce qu'une société de l'information inclusive tienne compte des besoins des personnes handicapées et ayant des besoins particuliers, ainsi que des besoins de groupes défavorisés et de groupes vulnérables, afin d'assurer l'égalité d'accès aux services de télécommunication/TIC.

[**Document 35(Rév.1)**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0035/fr):Ce document intitulé **"*Document de travail de la CITEL:*** ***Avant-projet de*** ***Déclaration de la CMDT-1"***, a été présenté par la CITEL.

Cette contribution, qui est un document de travail de la CITEL, comporte des amendements au Document 9 intitulé "***Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17***", proposé par l'Argentine, la République Dominicaine, le Mexique, le Paraguay et les Etats-Unis.

[**Document 39**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0039/fr) Ce document, intitulé **"*Document concernant l'avant-projet de la Déclaration de Buenos Aires (CMDT-17)*"**, a été soumis par l'Administration de l'Argentine et contient l'Avant‑projet de la Déclaration de Buenos Aires, qui correspond à la contribution de la CITEL contenue dans le Document 35.

Les participants de la RPM-AMS ont pris note des Documents 9, 16, 20, 34, 35 (Rév.1) et 39. Ils ont également proposé et se sont accordés sur la création d'un Groupe ad hoc sur la Déclaration, dirigé par l'Administration de l'Argentine, pour travailler à l'élaboration d'une version de synthèse de la contribution de la RPM-AMS sur l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17.

Les membres du Groupe ad hoc présidé par Madame Solana de Aspiazu ont débattu des contributions et sont parvenu à un consensus sur l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 de la RPM-AMS, qui figure à l'Annexe 2.

## 7.4 Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)

Les Documents 10 (Révision 1) et 19 ont été examinés ensemble.

[**Document 10 (Rév.1)**:](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0010/fr) Ce document, intitulé **"*Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

En se fondant sur les travaux importants réalisés pendant la CMDT-14, le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT) examine actuellement le texte existant de la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), afin de donner une interprétation pratique des méthodes de travail et de formuler des propositions qui seront examinées ultérieurement. Le Groupe s'est réuni une première fois le 27 avril 2015 et a examiné la contribution soumise par le Président. Il a adopté la plupart des modifications de fond et modifié certaines parties du texte. D'autres modifications ont été apportées par les membres du Groupe de travail par correspondance. A sa réunion du 15 mars 2016, le Groupe a apporté un certain nombre de modifications supplémentaires et a identifié des points appelant un complément d'étude. Il a été pris note du fait que le Groupe de travail par correspondance souhaiterait recevoir de nouvelles contributions afin de les examiner et de mener à bien ses travaux, de manière à soumettre, à la prochaine réunion du GCDT en mai 2017, des recommandations sur le Règlement intérieur de l'UIT-D, pour examen.

Le Paraguay a remercié le BDT du document soumis et a informé les administrations qu'il apporterait des modifications à examiner lors de futures réunions régionales organisées en vue de la CMDT-17, en particulier au sujet du paragraphe 35 du document, afin d'associer les fonctions des vice-présidents du GCDT à l'analyse et au suivi des initiatives régionales.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli le document favorablement et ont pris note de la contribution.

[**Document 19**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0019/fr): Ce document, intitulé **"*Contribution des Etats-Unis concernant la Résolution 1 de la CMDT*"**, a été présenté par l'Administration des Etats-Unis.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution 1 du Règlement intérieur de l'UIT-D concernant la CMDT, les commissions d'études, les Questions, les contributions, les recommandations, d'autres groupes, les réunions régionales et mondiales du Secteur, le GCDT, les gabarits et la Liste récapitulative des tâches du Rapporteur.

Les modifications proposées visent à mieux recueillir et conserver les précieuses expériences dont témoignent les Membres de l'UIT, et les enseignements qu'ils en ont tirés, dans des contributions écrites soumises lors de réunions des commissions d'études, ainsi qu'à rendre disponible, plus tôt pendant la période d'études puis à intervalles réguliers au cours de cette période, des bonnes pratiques et des lignes directrices non contraignantes à examiner et au sujet desquelles il s'agira de débattre et de trouver un consensus.

Les administrations du Paraguay, de l'Argentine, du Brésil et du Canada ont remercié l'Administration des Etats-Unis pour la proposition soumise et se sont dites intéressées par le fait de débattre plus avant de cette modification et d'élaborer une proposition commune. Ces administrations sont convenues de poursuivre leurs travaux en vue de l'élaboration d'une proposition régionale commune à soumettre au GCDT et à la CMDT-17.

La RPM-AMS a accueilli le document favorablement et a pris note de la contribution.

## 7.5 Rationalisation des Résolutions de la CMDT

Les Documents 11, 17, 28, 29, 30 et 31 ont été examinés ensemble.

[**Document 11**:](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0011/fr) Ce document, intitulé **"*Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT*"**, a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document fournit des informations sur les travaux du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT, et sur la marche à suivre. Compte tenu des contributions soumises par les Membres, un ensemble de principes à appliquer pour la rationalisation des Résolutions de la CMDT ont été élaborés et soumis pour examen à la deuxième réunion du Groupe tenue en septembre 2016. En fonction des travaux réalisés et compte dûment tenu des débats ayant eu lieu lors des Réunions préparatoires régionales, un rapport sera élaboré en vue de la réunion du GCDT de 2017, pour examen. La version finale du Rapport du Groupe de travail par correspondance sera soumise à la CMDT-17, qui prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires.

Le Groupe de travail par correspondance poursuit ses activités par des moyens électroniques. Les contributions et les propositions concrètes sont encouragées afin de faire progresser les travaux du Groupe de travail par correspondance. La troisième réunion du Groupe de travail par correspondance a eu lieu le 25 janvier 2017, et la quatrième réunion aura lieu le 3 avril 2017, à 13 heures, au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

Les Etats Membres ont été invités à soumettre des propositions concrètes afin d'associer, d'intégrer, de fusionner et de réviser des Résolutions existantes de la CMDT à partir du document élaboré par le Secrétariat du BDT en vue, comme l'a rappelé le Directeur du BDT, de mettre en correspondance les Résolutions de la CMDT avec les Résolutions des autres conférences de l'UIT, les grandes orientations du SMSI et les Objectifs de développement durable.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli le document favorablement, ont pris note de la contribution et sont convenus que les travaux visant à rationaliser les Résolutions en vue de la CMDT-17 seraient poursuivis. A cet égard, il a été proposé de tenir compte des incidences de ces Résolutions sur les ressources financières et humaines au cours de futures réunions régionales organisées en préparation de la CMDT-17.

[**Document 17**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0017/fr): Ce document, intitulé **"*Considérations préliminaires en vue de réduire le nombre de Résolutions*"**, a été présenté par l'Administration de l'Argentine.

Dans la contribution, des informations sont fournies aux Membres de l'UIT de la région Amériques au sujet des travaux du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions, et un certain nombre de lignes directrices sont proposées concernant la rationalisation des Résolutions.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli le document favorablement et ont pris note de la contribution.

Les Documents 28 et 31 ont été examinés ensemble.

[**Document 28**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0028/fr): Ce document, intitulé **"*Projet de fusion de la Résolution 46 (Assistance et promotion en faveur des communautés autochtones dans le monde: la société de l'information par le biais des TIC) et de la Résolution 68*"**, a été présenté par l'Administration du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé de fusionner la Résolution 46 (Rév. Doha, 2006) "Assistance et promotion en faveur des communautés autochtones dans le monde: la société de l'information par le biais des TIC" et la Résolution 68 (Rév. Dubaï, 2014), "Assistance aux peuples autochtones dans le cadre des activités menées par le Bureau de développement des télécommunications au titre de ses programmes associés".

[**Document 31**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0031/fr): Ce document, intitulé ***"Proposition de suppression de la Résolution 68, Assistance aux peuples autochtones dans le cadre des activités menées par le Bureau de développement des télécommunications au titre de ses programmes associés"***, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé de supprimer la Résolution 68 (Rév. Dubaï, 2014), étant donné qu'il est proposé de la fusionner avec la Résolution 46 (Rév. Doha, 2006).

Le Secrétariat a précisé qu'il n'est pas attendu des participants à la RPM-AMS qu'ils prennent une décision concernant la proposition de fusion des Résolutions. Le Rapport de la Présidente fera état de la proposition, en partant du principe que les administrations continueront à travailler à l'élaboration de propositions en vue de la révision, de la fusion ou de la suppression de Résolutions.

Par conséquent, les participants à la RPM-AMS ont accueilli les documents favorablement, ont pris note des contributions soumises par le Paraguay et sont convenus de débattre de ces propositions plus en profondeur à l'occasion de réunions régionales à venir en vue de la CMDT-17.

Les Documents 29 et 30 ont été examinés ensemble.

[**Document 29**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0029/fr): Ce document, intitulé **"*Projet de fusion de la Résolution 50 (Intégration optimale des technologies de l'information et de la communication) et de la Résolution 54*"** a été présenté par l'Administration du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé de fusionner la Résolution 50 (Rév. Dubaï, 2014) "Intégration optimale des technologies de l'information et de la communication" et la Résolution 54 (Rév. Dubaï) "Applications des technologies de l'information et de la communication".

[**Document 30**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0030/fr): Ce document, intitulé **"*Proposition de suppression de la Résolution 54*"**, a été présenté par l'Administration de la République du Paraguay.

Dans la contribution, il est proposé de supprimer la Résolution 54 (Rév. Dubaï, 2014) "Applications des technologies de l'information et de la communication", étant donné qu'il est proposé de la fusionner avec la Résolution 50.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli les documents favorablement, ont pris note des contributions du Paraguay et sont convenus de débattre de ces propositions plus en profondeur à l'occasion de réunions régionales à venir en vue de la CMDT-17.

Avant-projet de structure de la Conférence

[**Document 12**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0012/fr): Ce document, intitulé "***Avant-projet de structure de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017***", a été présenté au nom du Directeur du BDT.

Ce document présente un projet de structure de la CMDT, le mandat de la réunion des chefs de délégation ainsi que le mandat des cinq commissions proposées (Commission de direction, Contrôle budgétaire, Objectifs, Méthodes de travail de l'UIT-D et Commission de rédaction) et du Groupe de travail sur le Plan stratégique de l'UIT-D, la Déclaration et les Résolutions de la CMDT.

L'intervenant a noté que le projet de structure de la CMDT-17 est analogue à la structure des CMDT précédentes.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli le document favorablement et ont pris note de la contribution.

En outre, afin d'améliorer l'efficacité de la CMDT-17, les participants à la RPM-AMS ont pris note de trois principes de haut niveau proposés par une délégation, à savoir ne pas créer de groupes ad hoc informels, éviter la tenue de réunions parallèles de sous-groupes de travail ou de groupes ad hoc, ainsi que le fait que les travaux relatifs à des Résolutions devraient être effectués dans le cadre des Commissions d'étude 3 et 4, selon qu'il convient.

# 8 Etablissement des priorités pour les initiatives régionales, les projets qui leur sont associés et les mécanismes de financement

[**Document INF/5**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0005/fr): Ce document, intitulé **"*Réflexion en vue de la préparation des initiatives régionales pour la période 2018-2021*"**, a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document contient des propositions présentées par le Directeur du BDT aux organisations régionales de télécommunication fondées sur l'expérience du BDT en ce qui concerne la mise en oeuvre des initiatives régionales. Il a été soumis aux organisations régionales de télécommunication pour qu'elles l'étudient, si elles le jugent approprié, lorsqu'elles examineront les initiatives régionales pour la période 2018-2021.

[**Document INF/6**](https://www.itu.int/md/D14-RPMARB-INF-0006/fr): Ce document, intitulé **"*Initiatives régionales pour la région Amériques adoptées par la CMDT-14*"**, a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document présente les initiatives régionales adoptées pour la région Amériques par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014.

[**Document INF/7**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0007/fr): Ce document, intitulé **"*Examen des résultats d'une étude et de la réunion d'organisations internationales pour un développement efficace*"** a été soumis par la NEC corporation pour information.

La contribution présente les résultats d'une étude menée par la Banque interaméricaine de développement, ainsi que les résultats de la réunion de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique qui s'est tenue en 2016. La contribution fournit aussi des idées de contributions concernant l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021.

[**Document INF/8**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0008/fr):Ce document, intitulé **"*Résumé des débats tenus lors du Forum régional sur le développement pour la région Amériques*"**, a été soumis par le Directeur du BDT. Ce document présente le résumé des discussions tenues lors du Forum régional sur le développement pour la région Amériques, qui a eu lieu le 21 février 2017.

[**Document INF/10**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0010/fr):Ce document, intitulé **"*Etat du projet de budget pour l'exercice biennal 2018‑2019 présenté au Groupe de travail du Conseil*"**, a été soumis par le Directeur du BDT. En conséquence de la demande formulée en ce sens par les participants à la réunion des chefs de délégation, ce document d'information contient le document soumis par le Secrétariat au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines lors de sa réunion du mois de janvier 2017, qui offre des précisions quant à l'état du projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

[**Document INF/11**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-INF-0011/fr): Ce document, intitulé **"*Rapport du Groupe ad hoc de la CITEL pour la préparation de la Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques en vue de la CMDT‑17*"**, a été soumis par la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) et présente une version préliminaire des cinq nouvelles initiatives régionales pour la région Amériques, ainsi que leurs objectifs et les résultats attendus.

Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement ces documents et ont pris note des contributions.

Les Documents 23, 36, 37 et 40 ont été examinés ensemble.

[**Document 23**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0023/fr) Ce document, intitulé **"*Proposition d'initiatives régionales*"**, a été soumis par l'Administration de la République du Paraguay et propose les cinq mêmes initiatives régionales que celles contenues dans les Documents 13 et 36.

[**Document 36**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0036/fr): Ce document, intitulé **"*Initiatives régionales (document de travail)*"** a été présenté au nom de laCommission interaméricaine des télécommunications (CITEL).

La contribution présente une version révisée des cinq nouvelles initiatives régionales pour la région Amériques, leurs objectifs et les résultats attendus, contenues dans le Document 13, en tenant compte de commentaires formulés par d'autres Etats Membres. Les cinq nouvelles initiatives régionales proposées sont les suivantes:

1) communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes;

2) gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique;

3) déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, et renforcement de l'accès large bande à des services et à des applications;

4) question de l'accessibilité, y compris économique, pour une région Amériques inclusive et durable;

5) développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation.

[**Document 37**](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0037/fr): Les **"*Remarques du Brésil sur les initiatives régionales*"** ont été présentées par l'Administration du Brésil.

Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications aux résultats attendus formulés dans le Document 36, "Initiatives régionales (document de travail)", soumis par la CITEL, pour tenter de simplifier les résultats attendus et de les formuler d'une manière plus claire et objective. La contribution recense également plusieurs principes à prendre en compte alors que la région Amériques finalise l'élaboration de ses initiatives régionales. Parmi ces principes figurent notamment le fait de faire correspondre les initiatives régionales avec les Questions confiées aux commissions d'étude de l'UIT-D, ainsi que le fait d'éviter des double emplois entre les résultats attendus des différentes initiatives régionales.

[**Document 40**:](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0040/fr) Ce document, intitulé **"*Propositions d'initiatives régionales*"**, a été soumis par l'Administration de l'Argentine et comporte une proposition pour l'Initiative régionale 5, qui correspond à la contribution de la CITEL contenue dans le Document d'information 11.

Le Paraguay a expliqué que la contribution de la CITEL concernant les initiatives régionales est le fruit d'un processus consultatif ayant impliqué une série de réunions présentielles et virtuelles. Le Paraguay a ajouté que les participants qui ont travaillé à l'élaboration de ces propositions avaient conclu un accord de principe afin d'utiliser le document de travail de la CITEL comme point de départ des délibérations lors de la RPM, et a proposé de n'adopter que des modifications mineures pendant la RPM-AMS.

Les délégués ont attiré l'attention des participants sur le Document d'information 10, intitulé "Etat du projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 présenté au Groupe de travail du Conseil", en soulignant l'importance, lors de l'ajustement et de la rationalisation des propositions d'initiatives régionales, d'être particulièrement attentif aux ressources dont dispose le BDT pour la mise en oeuvre des initiatives régionales, tout en gardant à l'esprit le fait que ces fonds doivent être utilisés comme des capitaux d'amorçage.

Les participants sont convenus de se réunir à nouveau dans le cadre d'un deuxième Groupe ad hoc sur les initiatives régionales, qui sera présidé par M. Victor Martinez, du Paraguay.

Au cours de la réunion du Groupe ad hoc sur les initiatives régionales, les participants sont convenus d'apporter certaines modifications aux initiatives régionales exposées dans le Document 36, à partir de propositions formulées dans le Document 37 et d'autres propositions formulées au cours de la réunion du Groupe ad hoc. A la suite de ces discussions, les participants à la RPM-AMS ont approuvé les initiatives régionales suivantes pour la région Amériques pour la période 2018-2021, contenues dans l'Annexe 1:

1) communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes;

2) gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique;

3) déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, et renforcement de l'accès large bande à des services et à des applications;

4) question de l'accessibilité, y compris économique, pour une région Amériques inclusive et durable;

5) développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation.

# 9 Divers

L'Administration de l'Argentine, qui accueillera la CMDT-17, a présenté un exposé des travaux menés dans le cadre de la préparation de la manifestation.

Principaux résultats

Après avoir examiné 57 contributions et à l'issue de débats prolongés, les participants à la RPM‑AMS sont arrivés aux conclusions suivantes:

Les participants à la RPM‑AMS ont reconnu que les initiatives régionales de l'UIT-D constituent un mécanisme efficace pour favoriser la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les participants à la RPM‑AMS ont approuvé cinq projets d'initiatives régionales pour la période 2018-2021 contenus dans l'Annexe 1:

1) communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes;

2) gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique;

3) déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, et renforcement de l'accès large bande à des services et à des applications;

4) question de l'accessibilité, y compris économique, pour une région Amériques inclusive et durable;

5) développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation.

Les participants à la RPM-AMS ont approuvé les modifications à l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 contenues dans l'**Annexe 2**.

Les participants à la RPM-AMS ont examiné cinq contributions concernant l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 et quatre contributions à l'avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 (y compris les Questions confiées aux commissions d'études). Sur la base des contributions présentées, les participants sont convenus de poursuivre l'élaboration d'une proposition commune pour la région Amériques en vue de la réunion du GCDT et de la CMDT-17 à venir.

Ils ont également examiné les propositions de révision, par la CMDT-17, de 8 Résolutions (Résolutions 1, 9, 23, 45, 46, 50, 54 et 68).

En ce qui concerne la rationalisation des Résolutions, les participants ont pris note des lignes directrices disponibles proposées par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT et des lignes directrices proposées par l'Administration de l'Argentine.

Cérémonie de clôture

M. Brahima Sanou, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT

Le Directeur du BDT, M. Brahima Sanou, a remercié le Gouvernement du Paraguay d'avoir accueilli la Réunion préparatoire régionale, ainsi que l'ensemble des participants pour leur participation active et leurs contributions précieuses. Il a exprimé une gratitude particulière à l'égard de la Présidente de la RPM, Madame Palacios. Il a fait observer les résultats importants obtenus, dont il est fait état dans le Rapport de la Présidente, indiquant que ces résultats serviraient de point de départ à l'élaboration de contributions à la CMDT-17. M. Sanou a également remercié les trois vice-présidents et les présidents des groupes ad hoc, qui ont dirigé de main de maître les travaux de la réunion. Pour finir, il a remercié M. Bruno Ramos, Directeur régional pour les Amériques, ainsi que l'équipe du BDT.

Madame Teresita Palacios, Présidente de CONATEL

La Présidente de CONATEL, Mme Teresita Palacios, a souligné l'importance de reconnaître que ce jour marque la journée nationale de la femme au Paraguay. Elle a exprimé sa profonde gratitude à l'égard de l'ensemble des participants et des Membres de l'UIT pour l'excellent travail fourni et les remarquables contributions soumises. Le présent rapport reflète les importants efforts déployés par l'ensemble des participants aux travaux de la RPM-AMS.

Madame Teresita Palacios
Présidente de la RPM-AMS en vue de la CMDT‑17
24 février 2017, Asunción (Paraguay)

ANNEXE 1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| IR 1 | Comunicaciones para la Reducción de Riesgo y Administración de catástrofes | Communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe |
| **Objetivo / Objectif:** | Prestar asistencia a los Estados Miembros en todas las fases de la reducción del riesgo de catástrofes, es decir, alerta temprana, la respuesta y prestación de socorro en caso de catástrofe y el restablecimiento de las redes de telecomunicaciones, en particular en los Pequeños Estados Insulares en Desarrollo (PEID) y los Países Menos Adelantados (PMA). | Fournir une assistance aux Etats Membres à toutes les étapes de la réduction des risques de catastrophe, y compris l'alerte avancée, les interventions et secours en cas de catastrophe et la remise en état des réseaux de télécommunication, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) et dans les pays les moins avancés (PMA). |
| **Resultados previstos / Résultats attendus:** | 1 | Identificación de las tecnologías adecuadas para su uso en las comunicaciones de reducción del riesgo de catástrofes, y realización de estudios de factibilidad de implementación, conformidad e interoperabilidad entre otras tecnologías y servicios basados en tecnología IP para las telecomunicaciones de emergencia. | Déterminer les technologies adaptées à utiliser pour les communications pour la réduction des risques de catastrophe et mettre en place des études sur la faisabilité de la mise en oeuvre, ainsi que sur la conformité et l'interopérabilité avec d'autres technologies et services basés sur la technologie IP pour les télécommunications d'urgence. |
| 2 | Implementación de sistemas de alerta temprana nacionales y subregionales, así como de respuesta a emergencias y recuperación, e identificación de infraestructura crítica, con especial atención en los pequeños Estados Insulares en Desarrollo (PEID) y los Países Menos Adelantados (PMA), considerando la influencia del cambio climático. | Mettre en oeuvre, aux échelons national et sous-régional, de systèmes d'alerte avancée, d'intervention d'urgence et de retour à la normale, et identifier les infrastructures essentielles, en mettant particulièrement l'accent sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), en tenant compte de l'influence des changements climatiques. |
| 3 | Asistencia para el desarrollo de marcos políticos, reglamentarios y jurídicos, así como protocolos y procedimientos interinstitucionales apropiados en materia de comunicaciones para la reducción del riesgo de catástrofes a nivel nacional y regional) | Aider à l'élaboration de cadres politiques, réglementaires et législatifs appropriés, ainsi que de protocoles et de procédures interinstitutions sur les communications dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et régional. |
| 4 | Seminarios y talleres regionales para el intercambio de experiencias y buenas prácticas sobre las telecomunicaciones/TIC utilizadas en las medidas preventivas para la reducción de riesgos y de respuesta a emergencias, maximizando el aprovechamiento de los recursos, generando programas más innovadores y efectivos, y coordinando el trabajo en zonas fronterizas para la región Americas. | Organiser des réunions et des ateliers à l'échelle régionale afin de faire part d'expériences et de bonnes pratiques au sujet des télécommunications/TIC en vue de l'adoption de mesures préventives pour la réduction des risques de catastrophe et l'intervention d'urgence, de la maximisation des ressources, de la création de programmes plus innovants et efficaces, ainsi qu'en vue de la coordination d'actions dans les zones frontalières de la région Amériques. |
| 5 | Disponibilidad temporal de equipos para las comunicaciones de emergencia y recuperación en la región de las Américas, durante la primera etapa de una catástrofe, en el marco de la cooperación de la UIT en casos de emergencias.  | Mettre temporairement à disposition des équipements pour les communications d'urgence et en vue du retour à la normale après une catastrophe dans la région Amériques au tout début d'une intervention suite à une catastrophe, dans le cadre de la coopération avec l'UIT en cas d'urgence. |
| **IR 2** | Gestión del espectro y transición a la radiodifusión digital | Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique |
| **Objetivo / Objectif:** | Prestar asistencia a los Estados Miembros en la transición a la radiodifusión digital, el uso de las frecuencias del dividendo digital y gestión del espectro.  | Fournir une assistance aux Etats Membres pour le passage à la radiodiffusion numérique, l'utilisation des fréquences du dividende numérique et la gestion du spectre. |
| **Resultados previstos / Résultats attendus:** | 1 | Capacitación en la gestión del espectro, tecnologías de radiodifusión digital, uso del dividendo digital y nuevas aplicaciones/servicios de radiodifusión, proporcionando asistencia en el uso de instrumentos para ayudar a los países en desarrollo a mejorar la coordinación internacional de los servicios terrestres en zonas de frontera. | Renforcer les capacités concernant la gestion du spectre et les techniques de radiodiffusion numérique, ainsi que l'utilisation du dividende numérique et de nouveaux services et applications de radiodiffusion, et fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation des outils destinés à aider les pays en développement à améliorer la coordination internationale des services de Terre dans les zones frontalières. |
| 2 | Apoyo en la elaboración de planes de gestión del espectro a nivel nacional y regional, incluyendo la transición a la radiodifusión digital y la promoción de políticas de uso del espectro para cobertura en zonas no atendidas.  | Fournir un appui pour l'élaboration de plans de gestion du spectre aux niveaux national et régional, notamment pour le passage à la radiodiffusion numérique et pour la promotion de politiques en faveur de l'utilisation du spectre dans des zones mal desservies. |
| 3 | Elaboración de estudios, indicadores y directrices en aspectos sobre la asignación y el uso del espectro radioeléctrico, con miras, entre otras cosas, a facilitar el uso del espectro para las Telecomunicaciones Móviles Internacionales, y la armonización del uso del espectro entre países de la región, tomando en consideración la Resolución 9 (Rev. Dubai 2014) de la Conferencia Mundial de Desarrollo de las Telecomunicaciones.  | Réaliser des études et élaborer des indicateurs et des lignes directrices sur des aspects de l'assignation des fréquences et de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques en vue, notamment, de faciliter l'utilisation des fréquences pour les télécommunications mobiles internationales et d'harmoniser l'utilisation du spectre parmi les pays de la région, compte tenu de la Résolution 9 (Rév. Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications. |
| 4 | Asistencia a los países en la promoción de estrategias inclusivas relacionadas a la digitalización del servicio de radiodifusión, incluyendo la disponibilidad de receptores a un precio asequible, y estrategias de comunicación para educar y concientizar a los consumidores.  | Fournir une assistance aux pays pour favoriser l'adoption de stratégies inclusives concernant la numérisation des services de radiodiffusion, y compris la mise à disposition, à des prix abordables, de récepteurs de radiodiffusion numériques, ainsi que de stratégies de communication visant à informer et à sensibiliser les consommateurs. |
| 5 | Asistencia en la planificación a nivel nacional y regional del uso de las frecuencias liberadas con la transición a la radiodifusión digital y el despliegue de nuevas tecnologías para los servicios de radiodifusión. | Fournir une assistance concernant la planification, aux niveaux national et régional, de l'utilisation des fréquences libérées grâce au passage à la radiodiffusion numérique et du déploiement de nouvelles technologies pour des services de radiodiffusion. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **IR 3** | Despliegue de la infraestructura de banda ancha, especialmente en zonas rurales y desatendidas, y fortalecimiento del acceso a servicios y aplicaciones de banda ancha  | Déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, et renforcement de l'accès large bande à des services et à des applications |
| **Objetivo / Objectif:** | Prestar asistencia a los Estados Miembros en la detección de necesidades y el desarrollo de políticas, mecanismos e iniciativas reglamentarias para reducir la brecha digital mediante el incremento del acceso a la banda ancha y su adopción, como medio para alcanzar los ODS. | Fournir une assistance aux Etats Membres en matière d'identification des besoins et d'élaboration de politiques, de mécanismes et d'initiatives réglementaires visant à réduire la fracture numérique en améliorant l'accès au large bande et son adoption, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. |
| **Resultados previstos / Résultats attendus:** | 1 | Asistencia para la elaboración de un estudio situacional relativo al despliegue de infraestructura de banda ancha para los servicios fijo y móvil y el uso de espectro, para detectar las necesidades y oportunidades especialmente de las zonas rurales y desatendidas, tomando en cuenta las características específicas de las subregiones. | Fourniture d'une assistance à l'élaboration d'une analyse situationnelle sur le déploiement de l'infrastructure large bande pour les services fixe et mobile et sur l'utilisation des fréquences, qui permettra aux administrations de déterminer les besoins et les possibilités, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, en tenant compte de caractéristiques sous-régionales spécifiques. |
| 2 | Asistencia para la instrumentación o mejora de los planes nacionales de cobertura de banda ancha; incluyendo el apoyo a las instituciones educativas, redes avanzadas, centros de investigación, las cooperativas y las organizaciones sin ánimo de lucro que prestan servicios de telecomunicaciones, especialmente en zonas rurales, remotas y desatendidas, tomando en cuenta mecanismos de acceso al espectro y a redes de alta velocidad y fomentar el ambiente propicio para promover la inversión en redes. | Fourniture d'une assistance en vue de la mise en oeuvre ou de l'amélioration de plans nationaux de couverture large bande, notamment en apportant un soutien aux établissements d'enseignement, aux réseaux évolués, aux centres de recherche, aux coopératives et aux organisations à but non lucratif fournissant des services de télécommunications, en particulier en milieu rural et dans des zones reculées ou mal desservies, en tenant compte de mécanismes d'accès aux fréquences et aux réseaux à haut débit et en favorisant un environnement propice pour encourager l'investissement dans des réseaux. |
| 3 | Establecimiento de métricas y metodologías para la medición de las condiciones de los servicios de banda ancha, aprovechando las inversiones públicas y privadas, asociaciones público-privadas, y la participación de pequeños operadores y operadores sin fines de lucro, especialmente en los Países en Desarrollo Sin Litoral (PDSL) y los Pequeños Estados Insulares en Desarrollo (PEID).  | Création de métriques et de méthodologies pour évaluer les conditions des services large bande, mobiliser des investissements publics et privés, des partenariats public-privé, ainsi que la participation de petits opérateurs à but non lucratif, en particulier dans des pays en développement sans littoral (PDSL) et dans des petits Etats insulaires en développement (PEID). |
| 4 | Asistencia para la implementación de planes que promocionen el acceso a las TIC en los municipios a través del concepto de ciudad digital/inteligente y en las instituciones públicas de servicios sociales, así como fomento del acceso y del uso de las TIC para acceder a servicios sociales por la población, en especial de zonas rurales y desatendidas. | Fourniture d'une assistance pour la mise en oeuvre de plans visant à promouvoir l'accès aux TIC dans les municipalités, via le concept de villes numériques/intelligentes, et dans des établissements publics assurant des services sociaux; accroître l'accès aux TIC et leur utilisation par le public, en particulier en milieu rural ou dans des zones mal desservies, afin de faciliter l'accès à des services sociaux. |
| 5 | Consolidación y difusión de información a través de seminarios, talleres, entre otros, acerca de estándares, conformidad e interoperabilidad e intercambio de buenas prácticas relacionadas con el despliegue y operación de redes de banda ancha especialmente en las zonas rurales, y conectividad, con énfasis en PMA, PDSL y PEID.  | Regrouper et diffuser les informations, y compris à travers l'organisation de réunions et d'ateliers, concernant des normes, ainsi que la conformité et l'interopérabilité, et partager de bonnes pratiques relatives au déploiement et au fonctionnement de réseaux large bande, en particulier en milieu rural, ainsi qu'à la connectivité, en mettant l'accent sur les PMA, les PDSL et les PEID. |

| **IR 4** | Accesibilidad y Asequibilidad para una Region Americas Incluyente y Sostenible  | Question de l'accessibilité, y compris économique, pour une région Amériques inclusive et durable  |
| --- | --- | --- |
| **Objetivo / Objectif:** | Prestar asistencia a los Estados Miembros para garantizar la asequibilidad de los servicios de telecomunicaciones/TIC en pos de construir una Sociedad de la Información para todos y garantizar la accesibilidad de las telecomunicaciones/TIC para las personas con discapacidad y otras personas en situaciones de vulnerabilidad.  | Fournir une assistance aux Etats Membres en vue de garantir l'accessibilité, sur le plan financier, des services de télécommunication/TIC, afin de construire une société de l'information pour tous et d'assurer l'accessibilité des télécommunications/TIC aux personnes handicapées et à d'autres personnes vulnérables. |
| **Resultados Previstos / Résultats attendus:** | 1 | Asistencia para el desarrollo de directrices y políticas públicas para promover la eficiencia en la provisión y la accesibilidad a los servicios de telecomunicaciones/TIC, especialmente los servicios móviles y de emergencia, y también considerando, pero no limitado al uso de herramientas de accesibilidad de medios audiovisuales.  | Fournir une assistance pour l'élaboration de lignes directrices et de politiques publiques visant à promouvoir l'efficacité en matière de fourniture de services de télécommunication/TIC et d'accessibilité de ces services, en particulier les services mobile et d'urgence et en tenant compte, sans s'y limiter, de l'utilisation d'outils facilitant l'accessibilité des supports audiovisuels. |
| 2 | Asistencia para la instrumentación de recomendaciones que contribuyan a mejorar la asequibilidad de la banda ancha; analizando los diferentes factores y recomendaciones sobre acciones para la promoción del desarrollo y gestión, según corresponda, de puntos de intercambio de Internet (IXP) nacionales, subregionales y regionales, sujeta a decisión nacional, así como sobre los aspectos políticos y reglamentarios para la aplicación de acuerdos y alianzas de IXP, además de recomendaciones para mejorar la oferta de transporte hasta los puntos de conexión a las redes internacionales de fibra óptica submarina, en especial para los PDSL y PEID.  | Fournir une assistance pour la mise en oeuvre de recommandations visant à améliorer l'accessibilité du large bande sur le plan financier; analyser les différents facteurs et les différentes recommandations concernant des actions encourageant la création et la gestion, selon qu'il convient, de points d'échange Internet nationaux, sous-régionaux et régionaux, sous réserve des décisions nationales, et concernant les aspects réglementaires et de politique permettant la mise en oeuvre d'accords et d'alliances au sujet des points d'accès Internet, en plus de recommandations visant à rendre plus disponible le transport vers des points de connexion aux réseaux à fibres optiques sous-marins internationaux, en particulier pour les PDSL et les PEID. |
| 3 | Estudio de monitoreo de los niveles de asequibilidad en los países, desagregadas por variables socioeconómicas y tomando en consideración poblaciones específicas y vulnerables, para que se incluyan en los planes de banda ancha, políticas, estrategias, acciones y metas específicas a estos grupos poblacionales, además de recomendaciones fundamentadas en estudios sobre políticas e iniciativas que posibiliten la reducción de los precios de los servicios de telecomunicaciones/TIC y la reducción de los costos de despliegue de la banda ancha y el uso eficiente del espectro.  | Réaliser des études portant sur les niveaux d'accessibilité économique dans les pays, avec des données ventilées par variable socioéconomique et tenant compte de populations spécifiques et vulnérables, qu'il convient d'intégrer dans les plans, les politiques, les stratégies, les actions et objectifs relatifs au large bande et visant ces groupes de population, en plus de recommandations fondées sur l'étude de politiques et d'initiatives permettant une réduction des prix des services de télécommunication/TIC, le déploiement du large bande et une utilisation efficace du spectre. |
| 4 | Recomendar políticas que faciliten un entorno habilitador para el gozo pleno del acceso y uso de los beneficios de los servicios de telecomunicaciones/TIC por todos; a través de la implementación de proyectos TIC locales/nacionales para eliminar las disparidades en la educación en todos sus niveles y la formación profesional, el desarrollo de plataformas para proveer servicios de comunicaciones e interpretación para personas con discapacidades, el desarrollo de sitios web accesibles de instituciones públicas sobre programas, servicios e informaciones del gobierno, la implementación de servicios de gobierno electrónico, entre otros servicios. | Recommander des politiques facilitant la mise en place d'un environnement permettant de profiter pleinement d'un accès aux télécommunications/TIC et d'une utilisation de celles-ci par tous, via la mise en oeuvre de projets locaux/nationaux relatifs aux TIC visant à faire disparaître les disparités en matière d'éducation à tous les niveaux et dans la formation professionnelle, via l'élaboration de programmes pour la fourniture de services de communication et de relais pour les personnes handicapées, la création de sites web accessibles permettant la diffusion de programmes, de services et d'informations d'institutions publiques, et la mise en oeuvre de services de cybergouvernement et d'autres services. |
| 5 | Recomendaciones sobre acciones para la promoción de la cooperación y el intercambio de información en todos los tópicos relacionados a las políticas públicas y regulatorias que permiten mejorar la asequibilidad para los servicios de telecomunicaciones y la banda ancha.  | Elaborer des recommandations concernant des actions favorisant la coopération et l'échange d'informations sur tous les sujets relatifs aux politiques publiques et réglementaires visant à améliorer l'accessibilité des services de télécommunication et du large bande sur le plan financier. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| IR 5 | Desarrollo de la Economía digital, las ciudades y Comunidades Inteligentes (C+CI) e Internet de las Cosas (IoT) promoviendo la innovación  | Développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation |
| **Objetivo / Objectif:** | Prestar asistencia a los Estados Miembros en el desarrollo de políticas nacionales y regionales para impulsar la economía digital, las Comunidades y Ciudades Inteligentes (C+CI) e Internet de las Cosas (IoT).  | Fournir une assistance aux Etats Membres dans l'élaboration de politiques à l'échelle nationale et régionale afin de dynamiser l'économie numérique, les villes et communautés intelligentes et l'Internet des objets. |
| **Resultados Previstos /Résultats attendus:** | 1 | Prestar asistencia a los Estados Miembros en la elaboración de políticas sobre TIC que fomenten el desarrollo de la economía digital de la región, para aprovechar las nuevas tecnologías, fomentar el desarrollo y la promoción de soluciones apropiadas.  | Fournir une assistance aux Etats Membres dans l'élaboration de politiques dans le domaine des TIC afin de promouvoir l'essor de l'économie numérique dans la région et d'exploiter de nouvelles technologies pour stimuler l'élaboration et la promotion de solutions appropriées. |
| 2 | Seminarios y talleres sobre el impacto de la economía digital en la región, en colaboración con otras organizaciones relevantes. | Organiser des réunions et des ateliers sur les incidences de l'économie numérique dans la région, en collaboration avec d'autres organisations pertinentes.  |
| 3 | Elaborar recomendaciones para impulsar la creación de núcleos de innovación, incluyendo la innovación educativa, y proyectos que contribuyan a la industria TIC, haciendo énfasis en Start-ups, PyMEs y jóvenes emprendedores, con atención especial a mujeres, entre otros.  | Elaborer des recommandations visant à favoriser la création de centres d'innovation, y compris dans le domaine de l'éducation, ainsi que de projets contribuant au secteur des TIC, en mettant l'accent sur les start-ups, les petites et moyennes entreprises et les jeunes entrepreneurs, en se concentrant plus particulièrement sur les femmes, notamment. |
| 4 | Identificar socios/asociaciones, para fortalecer la innovación basada en las TIC y el financiamiento de proyectos e iniciativas para el desarrollo de la economía digital, C+CI e IoT, articulando coaliciones y alianzas entre las múltiples partes interesadas priorizando a jóvenes emprendedores. | Définir des partenaires ou des alliances visant à renforcer l'innovation fondée sur les TIC, ainsi que le financement de projets et d'initiatives ayant pour objectif l'essor de l'économie numérique, des villes et communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, en mettant en place des coalitions et des alliances multi-parties prenantes donnant priorité à de jeunes entrepreneurs. |
| 5 | Propiciar estrategias y, difusión de mejores prácticas sobre el adecuado manejo de los residuos electrónicos  | Promouvoir des stratégies et diffuser des bonnes pratiques concernant la gestion appropriée des déchets d'équipements électriques et électroniques.  |

ANNEXE 2

DÉCLARATION

**Avant-projet de déclaration de la CMDT-17**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017), qui s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, sur le thème "les TIC au service des Objectifs de développement durable" (ICT④SDGs),

reconnaissant

*a)* que les télécommunications/TIC sont un catalyseur essentiel du développement social, environnemental, culturel et économique et permettent en conséquence d'accélérer la mise en oeuvre dans les meilleurs délais des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et de contribuer aux efforts en vue de la réalisation des Objectifs et des cibles de développement durable qui sont énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*b)* que l'UIT-D devrait adapter et renforcer les relations existant entre les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et les Objectifs et cibles de développement durable à travers les initiatives régionales et le Plan d'action, et en contribuant au Plan stratégique de l'UIT, afin de soutenir l'évolution à l'échelle mondiale;

*c)* que les évolutions technologiques et les possibilités nouvelles et innovantes qu'offrent les télécommunications/TIC devraient être accompagnées de prises de décisions et de mesures ambitieuses visant la réduction de la pauvreté et des inégalités et encourageant la protection de la planète, tous ces domaines étant d'une importance majeure pour le progrès de l'humanité;

*d)* que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle crucial dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, la finance, le commerce, la réduction de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets;

*e)* qu'un accès à des infrastructures, applications et services de télécommunications/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables offre la possibilité de stimuler la productivité et l'efficacité, d'améliorer la vie quotidienne des habitants de la planète et de faire en sorte qu'un développement durable dans le monde entier devienne une réalité, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

*f)* que des programmes pilotes à large échelle portant sur la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en oeuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux et la concurrence, renforcer la fiabilité, encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

*g)* que les applications des télécommunications/TIC fournissent des services innovants et qui profitent aux personnes, aux communautés et aux sociétés dans leur ensemble mais qu'elles peuvent aussi rendre difficile l'instauration de la confiance dans la mise à disposition, la fiabilité et la sécurité dans l'utilisation des systèmes de télécommunications/TIC;

*h)* que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de meilleurespossibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde;

*i)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines, les zones rurales et les zones mal desservies, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers;

*j)* que l'UIT est déterminée à améliorer la vie quotidienne de tous et à rendre le monde meilleur grâce aux télécommunications et aux TIC;

*k)* que la mise en place d'infrastructures de télécommunications/TIC en milieu rural et dans des zones isolées et mal desservies, ainsi que le fait de garantir la disponibilité de TIC financièrement abordables et accessibles, constituent des priorités, et appellent à la mise en place de solutions efficaces, innovantes, abordables financièrement et durables,

déclare en conséquence

1 que des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2 que l'innovation est essentielle pour permettre le déploiement de l'infrastructure et pour stimuler la pénétration de services TIC de grande capacité et d'excellente qualité, et qu'il conviendrait de tirer profit de technologies nouvelles et émergentes afin de soutenir les efforts entrepris à l'échelle mondiale en vue de développer plus avant la société de l'information;

3 que, dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place d'un environnement politique, juridique et réglementaire équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs propres à favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services, sur la base de normes, de programmes, d'environnements et d'applications ouvertes, ainsi que sur la base de dispositions facilitant l'exploitation des capacités de réseaux et l'utilisation efficace des fréquences, tout en encourageant l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale;

4 'que l'innovation et l'évolution dans l'utilisation des télécommunications/TIC jouent, ou ont les moyens de jouer un rôle essentiel dans l'essor de l'économie numérique, dans la mesure où elles suscitent des transformations aux niveaux des personnes, des sociétés et des économies partout dans le monde;

5 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines et institutionnelles pour le développement, l'appropriation et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunications/TIC doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement durable;

6 que les télécommunications/TIC peuvent contribuer à la création de possibilités importantes dans les domaines de l'éducation et de la formation à tous les niveaux de la vie des individus, y compris pour les personnes handicapées et ayant des besoins particuliers, et que pour parvenir à la mise en place de ces possibilités, il est nécessaire d'adopter immédiatement des mesures durables et spécifiques visant à assurer une éducation inclusive, égalitaire et de qualité;

7 que le Rapport "Mesurer la société de l'information" et l'élaboration d'indicateurs ou de statistiques appropriés et comparables sont importants tant pour les Etats Membres que pour le secteur privé, ainsi que pour d'autres secteurs pertinents, afin de cerner les marges de progrès et d'évolution, ainsi que toute fracture numérique restante;

8 qu'une société de l'information véritablement inclusive devrait avoir à coeur de stimuler le progrès social et économique, en mettant l'accent sur les besoins des personnes handicapées ayant des besoins spécifiques, ainsi que de groupes vulnérables et marginalisés, et devrait rechercher des mécanismes permettant la création de nouvelles formes de liens sociaux et de relations dans le domaine de l'éducation dans lesquels les stéréotypes sur les hommes et les femmes sont remplacés par une nouvelle perspective où chacun, indépendamment des critères de sexe, d'âge, d'origine ethnique ou encore de religion notamment, est reconnu comme un agent essentiel du développement durable;

9 qu'une société de l'information inclusive devrait offrir des possibilités aux femmes et aux jeunes filles, en vue d'assurer une approche mondiale de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes;

10 qu'il convient de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les télécommunications/TIC, l'objectif étant d'assurer un accès équitable aux télécommunications/TIC et aux innovations qui favorisent le développement socio‑économique durable, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'esprit d'entreprise, l'inclusion numérique et l'autonomisation de tous, notamment des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées, des peuples autochtones et des personnes handicapées;

11 que la société de l'information devrait reposer sur une approche multi-parties prenantes dans laquelle la croissance et l'évolution des télécommunications/TIC permettent d'assurer une certaine prévisibilité des investissements et de tirer profit de la durabilité via l'innovation, la compétitivité et l'intégration, en reconnaissant des principes essentiels à la mise en oeuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030;

12 que l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC constitue une priorité nécessitant de renforcer la coopération et la coordination internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes, en vue de renforcer les capacités et de partager des bonnes pratiques;

13 qu'une collaboration entre innovateurs de pays développés et de pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement, doit être encouragée puisqu'elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et de connaissances, ainsi qu'à des activités de recherche communes;

14 que la promotion de l'investissement pour la mise en place d'infrastructures, de services et d'applications large bande contribue à la croissance économique durable et intégrée des populations, et que, dans cette mesure, le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT doit être un acteur majeur dans la création d'alliances et d'espaces de coopération entre des Etats Membres, des acteurs du secteur privé, des agences de financement internationales et d'autres parties prenantes;

15 qu'il est possible de renforcer encore les modèles publics et privés, ainsi que les modèles de partenariats public‑privé afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable;

16 que l'innovation devrait être intégrée dans les politiques, initiatives et programmes nationaux pour promouvoir un développement et une croissance économique durables dans le cadre de partenariats multipartites entre pays en développement, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part, afin de faciliter le transfert volontaire de connaissances et de technologies rationnelles sur le plan écologique dans des conditions favorables et selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

17 que la coopération internationale devrait être renforcée et favorisée en permanence entre les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, les Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, et d'autres partenaires, parties prenantes et initiatives, l'objectif étant de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC;

18 que les membres de l'UIT et les autres parties intéressées devraient coopérer pour mettre en oeuvre les buts et les cibles à l'échelle mondiale dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication qui sont énoncés dans le programme Connect 2020;

19 que les régions ont défini leurs priorités particulières dans le cadre d'un ensemble d'Initiatives régionales qui figurent dans le Plan d'action de Buenos Aires adopté par la présente Conférence, et que l'UIT‑D doit accorder un rang de priorité élevé à la mise en oeuvre de ces initiatives.

En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, pour mettre en oeuvre les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et atteindre dans les meilleurs délais les objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030".

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) appelle les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant à ses travaux ainsi que tous les autres partenaires et parties prenantes à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_